

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°14/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le vingt cinq mars à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 13 mars 2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 13

Votants : 13

Présents : BIAGGI Olivier, BROUILLET Isabelle, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, GRIFFOND Morgan, GOUGNE Yves, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, NELIAS Agnès (suppléante de BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc, ZANNETTACCI Pierre-Jean ;

Secrétaire de séance : Jean-Marc THIMONIER

OBJET :

Finances
-
Demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2023/2027
Animation à l'installation transmission agricole

VU le programme LEADER 2023/2027 du GAL Rhône ;

VU la convention relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER signée le 18 décembre 2023 entre la région Auvergne Rhône-Alpes, autorité régionale de gestion et le Groupe d'action local « GAL Auvergne Rhône-Alpes Rhône » ;

VU l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais ;

Le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre des stratégies locales de développement LEADER signée le 18 décembre 2023 entre la région Auvergne Rhône-Alpes, autorité régionale de gestion et le Groupe d'action local « GAL Auvergne Rhône-Alpes Rhône » définissant les

obligations respectives des parties au regard du programme d'action validé et de sa mise en œuvre sur le territoire, le « GAL Auvergne Rhône-Alpes Rhône » s'est engagé à mettre en place les moyens nécessaires pour mener à bien sa stratégie et assurer les tâches d'animation et de gestion du programme.

Les installations agricoles et rurales connaissent une mutation profonde, notamment sur le territoire de l'Ouest Lyonnais. La diminution du nombre de candidats issus du milieu agricole favorise l'émergence d'installations « hors cadre familial », qui représentent aujourd'hui près de 30 % des installations des moins de 40 ans et continuent de croître. Par ailleurs, qu'il s'agisse de ces nouvelles installations ou des reprises familiales, les projets agricoles évoluent et se diversifient, souvent en marge des référentiels technico-économiques traditionnels.

Ces transformations interrogent l'accompagnement proposé aux porteurs de projet, dont les attentes et besoins évoluent : formation pratique renforcée, meilleure connaissance du contexte agricole local, accès aux moyens de production et aux réseaux professionnels. Dans ce contexte, les cédants rencontrent également des freins à la transmission de leurs exploitations.

Face à ces enjeux, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais s'engage, à travers cette demande de subvention LEADER, à mettre en place une mission d'animation sur l'installation/Transmission agricole. Cette démarche, inscrite dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de l'Ouest Lyonnais, vise à favoriser l'émergence et la pérennité de projets agricoles durables, tout en renforçant les liens entre les agriculteurs et les habitants du territoire.

Afin de compléter le partenariat mis en place avec la Chambre d'agriculture du Rhône pour répondre aux enjeux de l'installation/transmission, le Syndicat de l'Ouest Lyonnais souhaite faire appel à une autre structure afin de réaliser les actions suivantes :

1. Accompagner l'émergence de projets agricoles et faciliter l'installation
2. Aider à la structuration et à la viabilité économique des projets agricoles
3. Soutenir le développement des entreprises agricoles existantes
4. Participer aux dynamiques de l'installation et la transmission en agriculture sur l'Ouest Lyonnais

Cette demande de financement concerne la mission d'animation sur l'Installation/Transmission en agriculture mise en œuvre sur l'Ouest Lyonnais sur 2 ans, à compter d'Avril 2025.

Le coût global du projet présenté est estimé à 36 000 €, avec un financement possible à hauteur de 50 % de FEADER dans le cadre du programme LEADER.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE l'action et le plan de financement prévisionnel de l'opération
« prestation d'animation sur l'installation/transmission en agriculture mise en
œuvre sur le territoire de l'ouest lyonnais sur 2 ans à partir d'avril 2025 » ;

SOLLICITE, dans le cadre du programme LEADER, une subvention FEADER-
LEADER auprès du GAL Auvergne Rhône-Alpes-Rhône de 18 000 €, selon le plan
de financement suivant :

Dépenses éligibles à Leader	Montant	Financements	Montant
Prestation d'animation sur l'installation/transmission en agriculture	36 000 €	FEADER sollicité	18 000 €
		Autofinancement du SOL	18 000 €

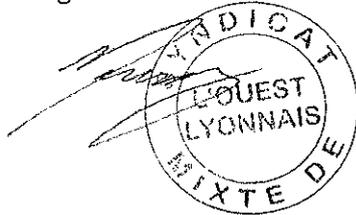
DECIDE de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en
cas de financements externes inférieurs au prévisionnel ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à la subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Morgan GRIFFOND



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le



ID : 069-200035046-20250325-DC_2025_14-DE